

LE CHRETIEN ET LA TELEVISION

Miettes de rapports gouvernementaux¹

balayées par Annick Waechter

La violence à la télévision, Rapport de Madame Blandine Kriegel à Monsieur Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication. Remis le 14 novembre 2002.

Les enfants face aux images et aux messages violents diffusés par les différents supports de communication, Rapport de Madame Claire Brisset, Défenseure des enfants, à Monsieur Dominique Perben, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Remis le 10 décembre 2002.

La violence

Il y a eu l'époque où, d'une seule voix, tout le monde refusait de faire un lien entre la violence diffusée à la TV et celle exprimée dans la rue, à l'école ou au sein de la famille. Mais cette théorie a fait long feu. « La responsabilité de la télévision sur le comportement des jeunes téléspectateurs, la responsabilité des images violentes quant à certains comportements, qui avait été présumés par une série d'examens de laboratoire, ou par des observations empiriques des médecins et des magistrats, a également été mesurée comme un effet net² proportionnel au temps passé devant l'écran. Personne, aujourd'hui, ne peut plus prétendre l'ignorer. »³

Malheureusement, quand l'écran s'éteint, les effets des images ne s'arrêtent pas. « Des études longitudinales beaucoup plus importantes ont été conduites. Les résultats ont montré que chez les garçons, des émissions suivies à 8 ans étaient liées de manière modeste à un indicateur d'agressivité onze ans plus tard. Des garçons qui avaient vu beaucoup d'émissions violentes à 8 ans avaient, à 30 ans, un casier judiciaire plus chargé que les autres. » « Les effets émotionnels à court terme de l'exposition à la violence télévisuelle sont des réactions de crainte, d'anxiété et de détresse. A long terme, l'exposition fréquente à des scènes de violence contribue à une désensibilisation du spectateur qui s'habitue à la violence. »⁴

Aimer faire souffrir

Un peu d'histoire : « La télévision est née en un temps où se marquait clairement l'autorisation de la représentation à condition qu'elle respecte les interdits de la société. Très vite, le cinéma a autorisé la représentation du meurtre. La barrière qui existait entre fantasme et réalité est devenue floue ; une violence d'une autre nature s'est révélée : **celle de la jouissance de faire souffrir l'autre.** »⁵

On peut penser que ce rapport ne concerne pas nos enfants, ou les membres de nos Eglises. Pourtant force est de voir des films d'horreur... et des jeux vidéo dont le but est de « faire souffrir l'autre », une question s'impose : Ne sommes-nous pas en train de nous leurrer sur notre capacité à ne pas nous mouiller sous la pluie ?

La pornographie

Sur ce sujet, nous nous sentons bien à l'abri, puisque nous ne sommes pas des adeptes des films étiquetés « X ». Mais peu de fictions télévisuelles ne contiennent pas de « scènes au lit », plus ou

¹ Pour ceux veulent en savoir plus sur ces rapports, cherchez sur www.ladocumentationfrancaise.fr/brp_pages/

² Effet net : il s'agit d'un effet qui ne peut être attribué à d'autres sources ou influences (contexte familial, couche sociale, etc.) qu'à la télévision en l'occurrence.

³ Rapport Kriegel, p.20

⁴ Ibid.p.17

⁵ Ibid. p.23

moins avancées. Or la définition de la pornographie est la suivante : « Représentation de choses obscènes destinées à être communiquées au public ». Quant au mot obscène, il signifie : « Qui blesse délibérément la pudeur en suscitant des représentations d'ordre sexuel ». N'est-il pas nécessaire d'appeler pornographie ce qui est de cet ordre si l'on veut réagir ? « Des **images pornographiques** constituent une forme d'effraction violente dans l'intimité affective des enfants par l'exposition trop précoce à la sexualité des adultes. »⁶

En effet, « pour se développer normalement, **la sexualité a besoin d'étapes** adaptées à la maturation psychique de l'enfant ou de l'adolescent. La représentation visuelle brutale ou répétée de scènes pornographiques à un stade trop précoce peut créer une émotion capable d'influer sur le cours normal de l'évolution du cerveau, perturber son équilibre intérieur et, en tout cas, imprimer durablement sa conception de la sexualité. »⁷ La pornographie est présente aussi dans la publicité. « Le **porno chic** est un genre publicitaire en expansion. »⁸ En conclusion, je vous laisse cette petite citation de Julien Cohen-Solal : « *bébé est formaté pour la tétée, non pour la télé* »⁹. En doutiez-vous ?

A.W.

⁶ Ibid. p.23

⁷ Ibid. p.25

⁸ Rapport Brisset, p.38

⁹ Rapport Kriegel, p.23